

La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle

Conférence internationale du Travail
104^e session – 1-13 Juin 2015



Grandes lignes de cette présentation

1. L'importance de l'économie informelle dans le monde du travail et de la transition vers l'économie formelle pour l'avenir du travail: faits, problèmes, défis
2. L'importance d'une recommandation sur la transition vers l'économie formelle
3. Les discussions et consultations dans le déroulement de l'action normative: principales étapes
4. Le projet de recommandation
5. Foire aux questions et commentaires

L'économie informelle dans le monde du travail

- ❑ L'économie informelle occupe près de la moitié de la main-d'œuvre mondiale, salariée et indépendante, à travers toutes les branches d'activité
 - ❑ 82% de l'emploi non agricole en Asie du Sud
 - ❑ 66% en Asie de l'Est et du Sud-Est (sauf Chine)
 - ❑ 65% en Afrique subsaharienne
 - ❑ 47% en Amérique latine
 - ❑ 45% au Moyen-Orient et en Afrique du Nord
 - ❑ 14% en Europe orientale et en Asie centrale
 - ❑ les proportions sont supérieures si l'on inclut l'agriculture
 - ❑ 91% des PME sont informelles dans le monde, micro entreprises exclues
 - ❑ la proportion est supérieure si l'on inclut les micro entreprises

L'économie informelle dans le monde du travail

- ❑ dans la plupart des pays, la part des femmes dans l'économie informelle est supérieure à celle des hommes
- ❑ dans toutes les régions en développement:
 - ❑ l'emploi indépendant est majoritaire dans l'emploi informel
 - ❑ toutefois l'emploi salarié informel s'accroît rapidement
 - ❑ la concentration des jeunes, hommes et femmes, dans l'économie informelle est élevée et s'accentue (60% des jeunes qui travaillent en Amérique latine)
- ❑ les plus vulnérables y sont en forte proportion: personnes âgées, minorités ethniques, migrants, etc..

La transition à l'économie formelle et «l'avenir du travail»

- ❑ L'informalité est fortement corrélée avec:
 - ❑ la pauvreté, les déficits de travail décent, la vulnérabilité sur le marché du travail, des créations d'emplois insuffisantes dans l'économie formelle
 - ❑ un accès limité aux politiques et institutions qui assurent le développement du marché du travail et de l'activité économique, ainsi qu'aux moyens de développement
 - ❑ une faible productivité et des entraves à la transformation structurelle
 - ❑ une assiette fiscale étroite et une concurrence déloyale
- ❑ Dans toutes les régions: expérience positive des pays qui ont fait reculer l'informalité par une action multidimensionnelle soutenue
- ❑ Transition vers l'économie formelle: essentielle à un développement inclusif, indispensable à la réalisation du travail décent pour tous et déterminante pour «l'avenir du travail»

L'importance d'une recommandation sur la transition vers l'économie formelle

- ❑ Premier instrument international:
 - ❑ intégralement consacré à l'économie informelle
 - ❑ qui propose une orientation claire pour sortir de l'informalité et assurer la transition vers l'économie formelle
 - ❑ qui récapitule les bonnes pratiques en la matière tout en ouvrant la voie aux politiques novatrices
 - ❑ qui démontre la pertinence des valeurs, institutions et orientations de l'OIT pour l'«autre» moitié de la main d'œuvre mondiale
- ❑ Une recommandation: des orientations pour l'action

Le déroulement de l'action normative (double discussion): principales étapes 2013-2015

- ❑ **Rapport «blanc»**, juillet 2013: comprenant un questionnaire
- ❑ **Réunion tripartite d'experts**, septembre 2013
- ❑ **Rapport «jaune»**, avril 2014: Fondé sur les réponses au questionnaire, a servi de base à la 1^e discussion à la CIT 2014
- ❑ **1^e discussion à la CIT 2014** => rapport de la commission
- ❑ **Rapport « brun »**, août 2014: 1^e version du projet de recommandation, préparé à partir de la 1^e discussion, avec des changements effectués par le Bureau
- ❑ **Rapport «bleu»**, mars 2015: comprend le projet de texte revu en fonction des réponses au rapport brun et des commentaires du Bureau; il est soumis pour 2^e et dernière discussion à la CIT2015



Consultations et séances d'information informelles: juin 2014-juin 2015

- ❑ Nombreuses séances de partage d'informations avec les mandants tripartites
- ❑ Sessions du conseil d'administration de novembre 2014 et mars 2015
- ❑ Consultations informelles des 8-9 avril 2015 au BIT, Genève
- ❑ Nature et contenu des consultations informelles:
 - ❑ compréhension commune et convergence croissante

Plan du projet de recommandation

Préambule

I. Objectifs et champ d'application

II. Principes directeurs

III. Cadres juridique et politique

IV. Politiques de l'emploi

V. Droits et protection sociale

VI. Mesures incitatives, conformité et mise en application

VII. Liberté d'association, dialogue social et rôle des organisations
d'employeurs et de travailleurs

VIII. Collecte des données et suivi

IX. Mise en œuvre

Annexe (à laquelle il est fait référence dans: Préambule, Principes directeurs et Mise en œuvre)

Foire aux questions et commentaires

Le projet de recommandation reconnaît:

- ❑ La portée universelle de l'instrument tout en tenant compte de la diversité des situations nationales
- ❑ La nécessité d'une approche «macro» de la formalisation ainsi que d'approches «sur mesure» pour tenir compte de l'hétérogénéité de l'économie informelle
- ❑ La multiplicité des moyens et la diversité des approches possibles pour faciliter la transition vers l'économie formelle

Foire aux questions et commentaires

- ❑ La transition vers l'économie formelle exige des actions dans plusieurs domaines de politiques et la coopération de plusieurs autorités et institutions pour mettre en place des stratégies coordonnées et intégrées
- ❑ Cela est essentiel pour atteindre les trois objectifs interdépendants du projet de recommandation:
 - ❑ Faciliter la transition de ceux qui opèrent dans l'économie informelle
 - ❑ Promouvoir la création d'emplois dans l'économie formelle
 - ❑ Prévenir les processus d'informalisation

Foire aux questions et commentaires

- ❑ Le dosage des interventions politiques et la coordination des institutions dépendent de la spécificité des problèmes posés et de leurs circonstances
- ❑ Il faut garantir le rôle central du tripartisme et des institutions tripartites, tout en ouvrant la possibilité d'un dialogue proactif, large et inclusif et de consultations impliquant tous ceux qui sont concernés

Merci de votre attention!